



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Lycée Général
et Technologique
Aristide BRIAND**

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE ARISTIDE BRIAND

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
N°6
DU 29 JUIN 2023**

**2 RUE PIERRE SÉMARD
C.S.73126 – 27031 EVREUX Cedex
☎02.32.23.69.00*📠02.32.23.69.20
E.MAIL : 0270016W@ac-normandie.fr**

Nombre de membres titulaires : 30
Nombre de présents titulaires : 16
Quorum: 17

Membres présents :

Membres de l'établissement siégeant de droit : M. Jean-Michel DIOT, M. Donatien AMOUROUX, Proviseur adjoint, Madame Lila GHALI

Représentante de la collectivité de rattachement :

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation : M Benjamin GAUDRE, Mme Cécile LAGOUANELLE, Mme Alexandra FOSSEY, M, Mme Annamaria GHINASSI, M. Olivier CARETTE, Mme Claire ESPINASSE,

Représentantes des personnels ATSS : Mme Maryline BARGE, Mme Sophie DELABARRE, Mme Karine LECLERC,

Représentants des parents d'élèves : M Jacques DAVOUST, M. Denis LEVEQUE, M. Olivier BARRAULT, Mme Corinne ROSSIGNOL, Mme Corinne DARRAIDOU BRIDEL

Membres excusés :

Mme Annie VOGEL
M Willy MARMOL, agent-comptable
M Laurent DELANOE, personnalité qualifiée
Mme Caroline CASTELNAU, représentant de la commune
M Arnaud MABIRE, représentant EPN
Mme TREMEL

Membres absents :

M Camille NARANTICH, représentant de la collectivité de rattachement

<u>Nature des questions traitées :</u>	Pages
I - CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
II - AFFAIRES FINANCIÈRES	3 / 9
III - ORGANISATION SCOLAIRE	9/10
IV - QUESTIONS DIVERSES	11

La secrétaire de séance

Madame DELABARRE

Le Proviseur

Jean-Michel DIOT



Monsieur le Proviseur, ouvre la séance à 17H40, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Il présente également les excuses des personnes empêchées.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M^{me} Karine LECLERC, membre élu, représentante des personnels ATSS, se porte volontaire.

Monsieur le Proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres,

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13/04/2023

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2023, transmis par voie électronique, est soumis aux voix pour approbation.

Monsieur le Proviseur sollicite les membres pour approbation du procès-verbal.

Votants : 17 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0
Pour : 17 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0
Acte n° 2023/152

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents. NT

II - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

A. CONVENTIONS – CONTRATS

1. Accord-cadre en groupement de commandes relatif aux vérifications et contrôles réglementaires

Madame Delabarre gestionnaire par intérim sollicite les membres du conseil d'administration afin de recueillir l'autorisation de signer Convention Vérification obligatoires Région : accord-cadre en groupement de commandes relatif aux vérifications et contrôles réglementaires :

- La vérification des installations électriques et protection contre la foudre
- La vérification des installations Gaz combustible et thermiques
- La vérification triennale réglementaire des installations des systèmes de sécurité incendie (SSI), désenfumage asservi
- La vérification quinquennale réglementaire des ascenseurs, monte-charges...
- Les contrôles et analyses sanitaires : légionelle, prélèvements de surface, de denrées alimentaires et analyse eau potable.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0
Pour : 17 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T

Acte n° 2023/132

2. Adhésions au groupement d'achat des EPLE de l'Eure avec le lycée Augustin HEBERT

Madame Delabarre gestionnaire sollicite les membres du conseil d'administration afin de recueillir l'autorisation de signer les adhésions au groupement d'achat des EPLE de l'Eure avec le lycée Augustin HEBERT pour les marchés proposés en 2024 - 2025 :

- Marché d'achat et de livraison de produits surgelés,
- Marché d'achat et de livraison des produits laitiers et avicoles et légumes préparés et réfrigérés,
- Marché d'entretien et de vérification des extincteurs
- Fourniture de papiers (A3 / A4)

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0
Pour : 17 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T

Acte n° 2023/134

3. Contrats de recrutement des AED (assistants d'éducation)

Madame Delabarre gestionnaire sollicite les membres du conseil d'administration afin de recueillir l'autorisation de recruter des assistants d'éducation pour l'année scolaire 2023-2024, dans la limite de la dotation en ETP transmise par le Rectorat (10.5 ETP pour le LGT).

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 17

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T

Acte n° 2023/135

4. Contrat de vérification du mur d'escalade

Madame Delabarre gestionnaire sollicite les membres du conseil d'administration afin de recueillir l'autorisation de renouveler le contrat de maintenance préventive et contrôle principal pour le mur d'escalade et les EPI du gymnase avec la société Escapade. Le montant annuel s'élève à € 2779.20€ TTC.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 17

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T

Acte n° 2023/133

5. Contrat de location et de maintenance pour un copieur connecté pour les salles d'arts appliqués (STD2A).

Imprimante multifonction A3/A4 noir et couleur référence e-studio 2525AC au tarif mensuel de 90€HT sur 5 ans. Le coût copie est de 0.003€ HT et le coût page couleur de 0.03€ HT. Le contrat d'assistance e-Way connexion est compris dans le prix.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 17

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T

Acte n° 2023/131

6. Stage Basket nuitées adultes :

Convention d'accueil de 15 adultes du staff du stage de basket au sein d'un dortoir d'internat du lycée Aristide BRIAND du dimanche 2 juillet au soir jusqu'au mercredi 5 juillet au soir à l'occasion du camp « Fab Five Camp » organisé par l'utilisateur. Tarif nuitée adulte = 7,50€ par lit

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 17

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T

Acte n° 2023/129

7. Contrat Conibi :

Collecte des consommables usagers (toners, cartouches, ...) des copieurs Xérox et Toshiba à titre gratuit sauf si des erreurs sont constatées, un bordereau de prix unitaires sera appliqué.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 17

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T

Acte n° 2023/130

8. Projet convention de partenariat avec l'association Particules

Madame Delabarre gestionnaire sollicite les membres du conseil d'administration afin de proposer le projet PARTICULES avec l'association Particules et le MICROLYCEE pour la réalisation d'ateliers audio-visuels de 20h sur l'année 2023/2024 pour un montant total de 1600€ TTC. Le lycée met à disposition les locaux nécessaires.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 17

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T

Acte n° 2023/136

9. Convention Cinéma Pathé-Gaumont

Madame Delabarre sollicite les membres du Conseil d'Administration afin d'obtenir l'autorisation pour valider la CONVENTION DE PARTENARIAT sur 2 ans avec le Cinéma Pathé-Gaumont d'EVREUX : convention de partenariat avec le LGT avec le cinéma Pathé d'Évreux pour consentir un tarif préférentiel à partir d'une jauge minimale de 90 élèves pour les films de sortie nationale et la gratuité sera appliquée aux accompagnateurs à raison de 2 accompagnateurs par groupes de 30 élèves, organiser des séances scolaires et événements spécifiques.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 17

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T

Acte n° 2022/137

10. Convention ERASMUS+

Monsieur Diot, proviseur sollicite les membres du conseil d'administration afin de recueillir l'autorisation de signer la convention de subvention ERASMUS+ qui précise le nombre de mobilités (lycéens et personnels) que nous pourrions effectuer du 1er/06/2023 au 31/08/2024 avec le budget qui nous est alloué de 22 477€

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 17

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T

Acte n° 2023/150

11. Bons d'achat-cordées de la réussite

Dans le cadre du concours de maquette organisé à destination des collégiens dans le cadre des cordées de la réussite, il est demandé au Conseil d'administration l'autorisation d'acheter 70 bons d'achats de 10€ à utiliser dans le magasin Cultura pour un montant total de 700€. Ces bons seront remis aux lauréats des différents prix. (Modification de l'acte N°82 du CA du 06 février 2023).

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 17

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents NT

Acte n° 2023/138

B. REGLEMENT INTERIEUR SRH ET TARIFS

1. Tarif SRH

Madame Delabarre gestionnaire informe les membres du conseil d'administration que cette année la Région a modifié les tarifs de restauration et d'hébergement, ils sont applicables au 1er septembre 2023 pour l'année scolaire. Les forfaits annuels proposés sont désormais basés sur 32 semaines, soit pour l'année scolaire 2023-2024 jusqu'au vendredi 7 juin 2024 inclus. Au-delà des 32 semaines, les familles pourront continuer à bénéficier du service de restauration en payant les repas réellement consommés au tarif ticket. Pour les internes, le montant unitaire correspondant au forfait choisi continue de s'appliquer au-delà des 32 semaines. Les tarifs pour les DP 4 jours et internes 4 nuits évoluent, comme les tarifs des repas exceptionnels. (426.56€ et 1235.35€ hors jours fériés)

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 17	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

*L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents **NT***

Acte n° 2023/141

2. Tarifs divers

Madame Delabarre gestionnaire sollicite les membres du conseil d'administration concernant la modification des tarifs pratiqués par l'établissement en fonction de l'évolution des tarifs fournis par la Région (repas exceptionnels, interne 4 nuits et DP 4 jours), le coût de remplacement des clés qui évolue suite au changement d'organigramme, mise en place d'une caution pour le prêt de matériel, coût de la maint d'œuvre pour l'intervention de personnels techniques (préparation de salles, réparations suite dégradations, ménage, logistique, ...). L'évolution des loyers et des charges pour les logements de fonction. Ils sont applicables au 29 juin 2023.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 17	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

*L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents **NT***

Acte n° 2023/140

3. Règlement intérieur du SRH

Madame Delabarre gestionnaire sollicite les membres du conseil d'administration concernant la modification du règlement du Service de Restauration et d'Hébergement suite aux nouveaux tarifs fournis par la Région et applicables à la rentrée de septembre 2023. Modification du règlement du SRH suite aux tarifs fournis par la Région et applicables à la rentrée de septembre 2023. Les modifications effectuées sont les suivantes :

- Les forfaits demi-pension 4 jours et et internat 4 nuits ont évolués, ils sont calculés sur 32 semaines (jusqu'au 8 juin 2024).

- L'inscription à l'internat, dans la limite des places disponibles, est soumise à l'accord du chef d'établissement et valable pour la durée de l'année scolaire. Elle n'est possible qu'avec le paiement au forfait.

-Information sur prélèvement automatique

Les tarifs commensaux ont été intégrés à ce règlement intérieur

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 17	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

*L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents **NT***

Acte n° 2023/142

C. DBM – DO – remise gracieuse

1. DO et DBM

Madame Delabarre gestionnaire sollicite présente aux membres du Conseil d'Administration les DBM suivantes :

 **DBM N° 8, 9, 10 et 11 pour info :**

Depuis le dernier CA le lycée a obtenu 3 subventions de la Région Normandie :

- Réparations du lave-batterie en cuisine présent en charge à hauteur de 50% par le FCSH pour un montant de 2779.82€ en ALO/Cuisine/2FCSH
- Subvention pour l'ouverture de la filière STD2A 26 983.60€ en AP/ENSEIGET / 2STD2A
- Subvention pour achat d'une imprimante 3D dans le cadre de l'ouverture de la filière STD2A : 995€ AP/ENSEIGET/2IMP3Dstd

- Ainsi que la réouverture de crédits non dépensés suite au versement d'une subvention académique en 2022 pour le projet LCA Grec antique de M. Pucelle à hauteur de 976.34€ AP/ENSEIGET 13EAC (éducation artistique et culturelle)

D. Validation des conventions liées à l'occupation de logements.

1. Logements de fonction COP

COP / NAS : Mme Delabarre présente la nouvelle répartition des logements en fonction des postes :

- Le pavillon (F3 68m2) sera attribué en NAS à M. Marmol, Secrétaire-général / agent-comptable au 10 juillet 2023.

Le CA valide cette répartition ainsi que la proposition de renouvellement pour l'année 2023/2024 des Conventions d'Occupation Précaire sous réserve d'obtention de la dérogation à l'obligation de loger des personnels logés en NAS. Concernant les COP déjà existantes avec une augmentation des loyers est prévue selon de l'indice de référence INSEE et des charges locatives.

Suite à une très forte augmentation du prix du gaz, nous devons proposer une augmentation du montant des charges mensuelles pour éviter aux locataires de devoir payer des sommes trop importantes lors de la régularisation annuelle :

Montants proposés selon le type de logement :

- pour un F3 de 72 m2 au bâtiment K : 475 €/mois et 190 € de charges (eau, électricité et gaz)
- pour un F5 de 95 m2 au bâtiment K : 560 €/mois et 190 € de charges (eau, électricité et gaz)
- pour un F4 de 96 m2 au 1er étage du Bâtiment H : 555€ et 150€ de charge (eau électricité et chauffage urbain)
- pour 3 assistants de langues (en contrat d'octobre à avril de l'année suivante) en colocation (bâtiment H T4) à partir de la fin du mois de septembre 2023 (loyer par chambre 220€ + 70€ ou 200€ + 70€ de charges mensuelles)

En fonction des résultats des mutations fin juin début juillet, des demandes de dérogation à l'obligation de loger et des logements disponibles, 1 logement actuellement disponible pourra être proposé à la location en COP :

- Il s'agit du logement appartement T5 de 116m2 situé au RDC aile Ouest Bâtiment E. Montant loyer 690 €/mois et 150 € de provisions sur charges (dont eau, électricité et chauffage urbain) à compter du 1er/09/2023.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 17	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T

Acte n° 2023/139

E. SORTIES LGT

1. Sorties et voyages

Madame Delabarre sollicite les membres du Conseil d'Administration afin d'obtenir l'autorisation pour la SORTIE FACULTATIVE DE M PEREZ à l'opéra de ROUEN le 12 novembre 2023 pour 48 élèves et 4 accompagnateurs. Participation financière des familles est de 5€.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 17	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T

Acte n° 2023/145

Madame Delabarre sollicite les membres du Conseil d'Administration afin d'obtenir l'autorisation pour valider le projet de sortie de cohésion pour 40 élèves du MICROLYCEE à l'ACROFOREST de BROSVILLE le 30 septembre 2023 organisée par Mme Rauscher pour un montant total de 1160€.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 17	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T

Acte n° 2023/ 147

Pour information :

Madame Delabarre sollicite les membres du Conseil d'Administration afin d'obtenir l'autorisation pour une sortie obligatoire organisée par Mme Rémy au MUSEE DE LA PORTE DOREE à PARIS en octobre 2023 pour 50 élèves de classes de Terminales et 4 accompagnateurs, la sortie est financée par le pass culture.

Madame Delabarre sollicite les membres du Conseil d'Administration afin d'obtenir l'autorisation d'organiser un échange avec l'Espagne pour M ALFONSO et MME HERMELINE avec le lycée IES Padre Luis Coloma à Jerez de la FRONTERA en l'Espagne pour les classes de premières générales et STMG L'échange se fera en deux temps :

- Les élèves français sélectionnés pour l'échange se rendront en Espagne : du 10 avril au 18 avril 2024
- Les élèves espagnols viendront en France : du 13 mars au 21 mars 2024

Le montant total correspond à 14 901.90€ et la participation des familles est de 548.15€

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 17	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T

Acte n° 2023/148

Madame Delabarre sollicite les membres du Conseil d'Administration afin d'obtenir l'autorisation d'organiser un voyage scolaire au Festival d'Avignon du 11 au 15 juillet organisé par Mme Espinasse et Mme Mugnier pour 9 élèves du lycée et 2 accompagnateurs. Le Projet entièrement financé par la Région (trajet, hébergement et spectacles) et animé par les CEMEA de Normandie. 380 euros par élèves hors trajet.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 17	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T

Acte n° 2023/149

2. Bilan financier définitif de l'échange en Espagne

Mme Delabarre présente aux membres du conseil d'administration le bilan financier de l'échange en Espagne du 30 janvier au 28 mars 2023. La somme de 20.19 € est à rembourser aux familles.

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 17	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 17	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

NT

Acte n°2023/151

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

3. Dons de Matériel :

Mme Delabarre sollicite les membres du CA pour effectuer un don de 39 tables au collège Jacques Daviel de la Barre en Ouche par manque de places. Ancien mobilier des salles de devoirs au 1^{er} étage du bâtiment F.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 17	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents NT

Acte n° 2023/143

III. GRETA DE L'EURO

A. RESSOURCES HUMAINES

Madame Delabarre gestionnaire sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de d'autoriser le proviseur à signer les contrats et évolutions de carrière pour les personnels recrutés au GRETA PN.

Suivi des contrats du GRETA Portes normandes au 01/09/2023 Nombre d'ETP 2023 : 195 ETP + possibilité de recruter 10 ETP sur l'année. Masse salariale : 10 475 000 €.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17

Abstentions : 6

Bulletins nuls : 0

Pour : 11

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à la majorité des membres présents T

Acte n° 2023/146

B. Avenant au bail emphytéotique pour les locaux du GRETA Portes de Normandie

Madame Delabarre gestionnaire sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour M. le Proviseur de signer l'avenant au bail emphytéotique pour les locaux mis à disposition de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf pour l'antenne du GRETA d'Elbeuf. Le Bail initial est modifier comme suit à compter du 1er janvier 2024 sur la base de votre proposition avec une redevance de 21 372 € TTC à partir du 1er janvier 2024

Suivant le bail «La redevance du 1er janvier 2024 au 1er janvier 2030 proposée est de 13 % TTC des loyers habituellement pratiqués » soit : $164\,400\text{ €} \times 13\% = 21\,372\text{ € TTC}$.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17

Abstentions : 6

Bulletins nuls : 0

Pour : 11

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à la majorité des membres présents T

Acte n° 2023/144

IV. BILAN DE L'ANNEE

M. Le Proviseur présente le bilan de l'année scolaire 2022/23 avec les chiffres suivants :

- **Utilisation des fonds sociaux :**

4 commissions FSL ont eu lieu. 30 élèves ont été aidés pour un montant de 4959 euros pour le LGT soit 165 euros par élèves et 2212 euros pour le LP soit 158 euros par élèves. Pour la caisse de solidarité 247.80 euros ont été accordés.

- **Plusieurs actions ont été mises en place :** actions recyclage et lutte contre le gaspillage, actions solidarités (ID vêtements, course contre la faim, octobre rose, téléthon), actions environnementales et formations des éco délégués

- **Ouverture à l'international avec :**

- reconduction échange avec l'Australie
- échange avec un lycée australien qui va débiter l'an prochain
- échange avec un lycée espagnol qui a été réalisé cette année
- accréditation Erasmus + scolaire obtenue
- mobilité d'élèves en Norvège à l'étude
- Charte Erasmus + enseignement supérieur

- **Orientation en fin de seconde :** la répartition est la suivante :

- en 1ère générale 66,84%
- en 1ère STMG 15,58 %
- Réorientation voie professionnelle 2%

On constate une augmentation de 13 élèves redoublants de seconde cette année soit 3.27%.

- Bilan des épreuves de spécialité :

Voir document en annexe 1.

Un représentant des parents FCPE souligne la difficulté du choix des spécialités et insiste sur le fait que les parents manquent d'information et ont besoin de rencontrer davantage les enseignants pour effectuer ce choix.

Un représentant des parents PEEP précise qu'il ne partage pas ce point de vue puisque les parents se déplacent très peu lorsqu'ils sont conviés à une réunion.

Les statistiques montrent un absentéisme d'élèves en Terminale, en 2022 2023 de 561 absences non justifiées sur 3366 alors que pour l'année 2021 2022, l'absentéisme était de 391 non justifié sur 3796 élèves sur le 1^{er} trimestre. Monsieur DIOT invite les associations de parents à sensibiliser les parents concernant l'absentéisme des élèves. En conclusion, il est à noter moins d'absences non justifiées cette année par rapport à l'année dernière.

Les affectations ne sont pas terminées à ce jour. Les affectations sont réparties de la façon suivante :

2nde : 420 affectés

1^{ère} générale 13 demandes d'arrivée de l'extérieur. Au total, 266 sont admis en 1^{ère} générale

1^{ère} STMG : 140 affectés

1^{ère} STD2A : 30 affectés

Une MOTION est présentée par les représentants des personnels enseignants et d'éducation à propos de la Dotation Horaire Globale pour faire suite à la fermeture d'une 1^{ère} générale en raison des effectifs.

Information Pacte enseignant :

Le Pacte se met en place à partir de la rentrée 2023. Il s'agit d'une forme de revalorisation pour les enseignants volontaires qui acceptent de s'engager à assurer une mission complémentaire sur la durée de l'année scolaire. La priorité est donnée aux remplacements de courte durée (moins de 15 jours) mais il peut s'agir aussi d'autres missions (tutorat...).

Pour information, cette année, pour 58522 heures de cours, 50000 heures de cours ont été assurés et sur les 8522 heures, 1500 heures ont été assurées par un remplaçant.

Une MOTION est présentée par les représentants des personnels enseignants et d'éducation à propos du Pacte.

Les deux motions sont annexées au procès verbal.

Information Projet « Notre école, faisons là ensemble »

Ce projet a été présenté conjointement au Rectorat avec le lycée Senghor. Une dotation de 65 000 euros a été attribuée pour les différents volets du projet. La somme sera partagée entre les deux établissements en fonction du dossier présenté.

Protocole d'évaluation pour l'année scolaire 2023-2024

Ce projet collectif d'évaluation s'inscrit dans un cadre réglementaire fixé au niveau national. Il a pour but de rendre lisible et explicite la réflexion de l'équipe enseignante sur l'acte pédagogique de l'évaluation. Il permet notamment d'en partager les principes avec les élèves et leurs familles. Les élèves sont les premiers acteurs de leur réussite.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 17 Abstentions : 8

Bulletins nuls : 0

Pour : 9 Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

L'autorisation est adoptée à la majorité des membres présents NT

Acte n° 2023/153

V – QUESTIONS DIVERSES

1. Bilan des pré-réservations des repas :

La réservation des repas a été mise en place à partir du 1er septembre 2022 pour les élèves inscrits à la prestation et les commensaux. Ils doivent réserver leur repas au plus tard avant 9h30 le jour même afin de fournir des effectifs réalistes au service de restauration, proposer un meilleur accueil au service de restauration et réduire le gaspillage alimentaire au quotidien. Finalement, aucun élève ni aucun commensal n'a été empêché de déjeuner au restaurant scolaire même s'ils n'avaient pas réservé avant la clôture (s'ils se sont fait connaître bien sûr). La vie scolaire, après vérification auprès de l'intendance pouvait les faire passer, souvent avant la fin du service à 13h. De plus, le service d'intendance a toujours accepté de réserver un repas après l'horaire prévu à tout usager en ayant fait la demande.

Le coût de l'application de réservation : elle est intégrée dans le module fourni. C'était un choix dès le départ donc pas de surcoût particulier. Le contrat TurboSelf INCB = 744 € TTC (licence annuelle) et Convention MyturboSelf pour l'intendance numérique = 2532.80€ TTC pour l'année 2023 (mise en service, paiement par internet via l'application forfait en fonction du nombre de transactions, réservation en ligne, QR code, consultation des historiques).

Le résultat est assez positif même si nous constatons que sur certaines périodes des repas ont été réservés et non consommés par les élèves. Cela est lié aux jours de grèves, aux intempéries et aux absences de professeurs ou cours annulés. En effet, cela donne une idée des effectifs cependant avec environ 900 à 1000 Demi-pensionnaires, la marge d'erreurs reste importante. Nous avons constaté grâce à la réservation qu'un nombre relativement important de DP 4 ou 5 jours ne mangeaient pas régulièrement au service de restauration alors qu'ils comptés dans les effectifs prévisionnels. Il faut prendre en considération que cela n'est qu'une première étape. Cela a donc une incidence et nécessiterait de demander à tous les usagers de réserver son repas à l'avance pour permettre d'obtenir des chiffres vraiment réalistes.

C'est aussi pour cela que nous avons aussi fait la semaine de pesée au mois de mars. La période n'était pas la plus représentative en raison d'une chute notable d'effectif lié au jeûne de plusieurs de nos DP au forfait ou à la prestation. Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage la loi AGECE, il est prévu que cette obligation fasse l'objet d'un renforcement progressif en vue de sa généralisation. Elle s'appliquera en effet dès le 1er janvier 2023 à tous les professionnels produisant plus de 5 tonnes par an de bio déchets, avant d'être étendue à l'ensemble des acteurs professionnels et en particulier au restaurant collectif, sans seuil minimum, à la date du 1er janvier 2024 (Cf. Vers la généralisation du tri à la source des bio déchets).

Le service de restauration n'a pas retrouvé une fréquentation comparable à « l'avant COVID ». Les commensaux délaissent le service de restauration : 8 340 repas commensaux servis en 2022 contre 8 499 en 2021 et 13 755 en 2019. Cette baisse de fréquentation a aussi une incidence sur l'équilibre budgétaire du SRH puisque cela entraîne une diminution des recettes. L'inflation des prix des denrées a un impact direct sur l'augmentation des dépenses, surtout avec la volonté de mettre en place les principes de la loi Egalim afin de proposer des produits locaux ou certifiés à hauteur de 45% sur les produits servis. Les tarifs ont été réévalués à la dernière rentrée pour tenir compte de l'inflation des matières premières cependant malgré un prélèvement sur fonds de roulement validé au dernier CA à hauteur de 25 000 €, il s'avère qu'aujourd'hui le SRH est de nouveau en déficit de **-4 298.46€**.

Pour aller dans le sens de la réduction du gaspillage alimentaire, à la rentrée 2023 nous allons donc proposer des prestations différentes :

- le **Salade-bar** sera proposé au self élève,
- 2 **petits frigos vitrines** seront disposés dans les réfectoires afin d'y déposer un yaourt ou un fromage pris au self mais non mangé afin qu'un autre usager puisse en profiter et limiter les déchets
- la **vente à emporter** (snacking proposé en quantité limitée sur la semaine) au même tarif que le forfait ou la prestation et les élèves pourront déjeuner dans le réfectoire (élaboré sur place).



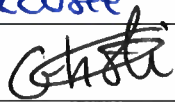
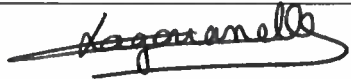





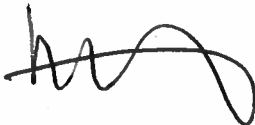

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10




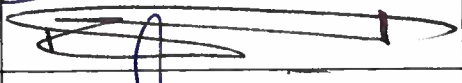


LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE 2022 – 2023

ARISTIDE BRIAND EVREUX

Le Jeudi 29 juin 2023

NOM PRENOM	Fonctions	EMARGEMENT
M. DIOT Jean-Michel	Proviseur	
M. AMOUROUX Donatien	Proviseur Adjoint	
M MARMOL Willy	Agent Comptable	Excusé.
Mme VOGEL Annie	DDFPT	Excusée
Mme GHALI	CPE	
M. NARANCITCH Camille	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme TREMEL Emmanuelle	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme CASTELNAU Caroline	Représentante de la Commune	Excusée
M. MABIRE Arnaud	Représentant de l'EPN	
M. DELANOE Laurent	Personnalité qualifiée	Excusé.
Mme LAGOUANELLE Cécile	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M GAUDRE Benjamin	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme ESPINASSE Claire	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme GHINASSI Annamaria	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme FOSSEY Alexandra	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. CARETTE Olivier	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme CARIDROIT Tiphanie	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	Excusée
Mme BARGE Maryline	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
Mme DELABARRE Sophie	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	

Mme LECLERC Karine	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
M LEVEQUE Denis	Représentant des parents d'élèves	
Mme ROSSIGNOL Corinne	Représentante des parents d'élèves	
M. DAVOUST Jacques	Représentant des parents d'élèves	
Mme DARRAIDOU BRIDEL Corinne	Représentante des parents d'élèves	
M. BARRAULT Olivier	Représentant des parents d'élèves	
BAH Adama Cira	Représentante des élèves	
AZEROUAL Douaa	Représentante des élèves	
DIA Fatimata	Représentante des élèves	
GONZALEZ ZUNINO Gabriel	Représentant des élèves	
GROGNET Mélina	Représentante des élèves	
SUPPLEANTS		
Mme PIEL Alexandra	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme BAKI Gisèle	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme LEON Patricia	Représentante de la Commune	
M ERRAMMACH Youssef	Représentant de la Commune	
Mme POSTEC Viviane	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. PEREZ Matthias	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. CATTAN Thierry	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BOUTTIER Catherine	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M BOURGEOIS Bruno	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. WOZNY François	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme LEGROS Marion	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
MME DE VRIESE Magalie	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
MME POREE	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	

MME DELAHAYE	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
M JEAN PIERRE Frédéric	Représentant des parents d'élèves	
Mme RAHMANI Dalila	Représentante des parents d'élèves	
Mme SAVIGNY Catherine	Représentante des parents d'élèves	
M LELEDIER Guillaume	Représentant des parents d'élèves	
MME SIN Wai Kan	Représentante des parents d'élèves	
DANON Mathys	Représentant des élèves	
GANI Dina	Représentante des élèves	
N'DIAYE Silvana	Représentante des élèves	
TOP Mamy Astou	Représentante des élèves	
M FERNANDEZ LOPEZ	Représentant des élèves	

Bilan des épreuves EDS

	2021-2022		2022-2023	
ARTS : Arts plastiques	14,8	100,00 %	13,79	96,55 %
ARTS : Musique	14,75	100,00 %	15,4	100,00 %
HGGSP	11,57	66,28 %	10,36	61,54 %
HLP	11,88	80,00 %	11,59	68,75 %
LLCA			11	100,00 %
LLCER : Anglais	13,16	90,32 %	14,16	75,00 %
LLCER : AMC	13,65	85,00 %	13,77	87,18 %
Mathématiques	13,67	83,95 %	11,52	58,44 %
Physique Chimie	11,55	68,37 %	10,87	57,14 %
SES	13,77	86,89 %	12,23	68,27 %
SVT	12,08	82,56 %	13,71	84,38 %
MSDGN	11,6			
Economie et Droit	9,62	78,79 %	7,22	23,88 %
		54,55 %	8,43	34,33 %

* Pourcentage notes ≥ 10

Motion des représentants des personnels enseignants et d'éducation à propos de la dotation.

Nous avons appris la semaine dernière que nous perdions une classe de première générale et donc les moyens qui y étaient associés. Si cette décision peut paraître logique d'un point de vue strictement comptable, nous nous devons de rappeler que nous avons toujours revendiqué des classes à moins de 30 élèves pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

Nous devons nous interroger sur les raisons de la perte de cette première générale. Nous ne pouvons que constater que depuis deux ans, et la réforme de la carte scolaire, nous prenons en charge des classes de seconde de plus en plus fragiles. Notre travail d'orientation et de réorientation pour certains est de plus en plus important. Nous devons essayer d'amener le maximum de ces élèves vers un niveau qui permette de réussir en première générale (et par la suite), la tâche est de plus en plus difficile et une partie des élèves qui sont orientés en première générale ont des difficultés réelles, que des effectifs allégés auraient peut-être permis d'amoindrir.

La perte des moyens alloués va alourdir les groupes de spécialités dans 3 disciplines. Là encore, des groupes plus légers auraient permis un meilleur accompagnement des élèves.

Cette situation en seconde risque d'être identique l'année prochaine et les effectifs annoncés confirme des classes très chargées. Nous redisons ici notre revendication de classes moins chargées : une treizième classe de seconde nous serait bien plus utile pour accompagner nos élèves que l'instauration d'un pacte refusé par l'ensemble de la profession.

1/2
Motion adoptée le vendredi 9 juin
2023 par les enseignants du Lycée
Aristide Briand réunis en heure
d'information syndicale

Les enseignants du Lycée Aristide
Briand réunis ce jour en heure
d'information syndicale ont pris
connaissance avec leurs
représentants SN-FO-LC, CGT
Educ'action et SNES-FSU des
modalités du Pacte Macron/Ndiaye
pour les enseignants.

Nous considérons que ce Pacte, en
nous mettant à disposition du chef
d'établissement pour déroger à nos
obligations de service, menace
directement nos statuts. Les
mesures de prétendue
revalorisation ne répondent pas à
nos demandes puisque la partie
indemnitaire ne compte pas pour la
retraite et la partie carrière ne
concerne pas tous les personnels et

visent simplement à adapter nos carrières à l'allongement que la réforme des retraites leur fait subir. Nous demandons l'abandon du Pacte Macron/Ndiaye.

Nous informons dès maintenant la direction de l'établissement et le rectorat de notre refus collectif de participer d'une quelconque manière à ce Pacte.

Nous demandons le retrait de la réforme des retraites et l'augmentation de 25% du point d'indice.

Nous demandons le retour des épreuves terminales du baccalauréat en juin.

Nous demandons le recrutement de personnels titulaires affectés sur zone de remplacement.